

CLE du SAGE Vilaine Compte-rendu de la séance du 5 mai 2023

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Laillé le 5 mai 2023, sous la présidence de M. Michel DEMOLDER, président.

Assistaient à la séance :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan), M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine), M. Christian LEMÉE (Syndicat Mixte Chère Don Isaac), M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), M. Ludovic BROSSARD (Rennes), M. Pascal HERVÉ (Rennes métropole), M. Daniel HOUITTE (Vignoc), M. Dominique DENIEUL (Pays de Châteaugiron Communauté), M. Jacques LARRAY (Vallons de Haute Bretagne Communauté), M. David VEILLAUD (Liffré Cormier Communauté), M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté), M. Joël TRIBALLIER (Questembert Communauté), M. Michel GUERNEVE - Golfe du Morbihan Vannes Agglomération)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Mme Annie HUPÉ (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique), M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne), M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne), M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor), M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante), Mme Emmanuelle DERAIVE (Agrobio 35), M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire), M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Pascal BAGDIAN (Sous-Préfet de Redon), M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire Bretagne), M. Philippe VACHET (OFB Bretagne)

Étaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil Départemental du Maine-et-Loire), M. Jean-Michel BUF (Conseil Départemental des Pays de la Loire) M. Gwenaël CHOUPAUX (Uzel), Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), M. Jean-Noël LAGUEUX (Loudéac Communauté Bretagne Centre), M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne), Mme Annabelle GARAND (Cap Atlantique), M. Jean RONSIN (Montfort Communauté), Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté), M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel), M. Michel DUAULT (Monterfil), M. Vincent MINIER (Bretagne Porte de Loire Communauté), Mme Aurélie MEZIERE (Plessé)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine), M. François VALY (Chambre d'Agriculture du Morbihan), M. Jean-Pierre CLEMENT (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), M. Bernard ABRIAL (Collectif des Moulins et Riverains du Morbihan), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), M. Jérémy GRANDIERE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Mme Martine PINARD (MISEN 35), Mme Hélène DESOBEAU (DREAL Pays de la Loire), M. Alexandre ROUX (DDT 53), M. Laurent DOUSSET (DDT 49)

Pouvoirs :

- M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne) à M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan)
- Mme Annabelle GARAND (Cap Atlantique) à M. Christian LEMÉE (Syndicat Mixte Chère Don Isaac),
- M. Jean-Noël LAGUEUX (Loudéac Communauté Bretagne Centre) à M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine)
- M. Michel DUAULT (Monterfil) à M. Jacques LARRAY (Vallons de Haute Bretagne Communauté),
- M. Vincent MINIER (Bretagne Porte de Loire Communauté) à M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine)
- M. Jean RONSIN (Montfort Communauté) à M. Daniel HOUITTE (Vignoc),
- Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté) à M. Pascal HERVÉ (Rennes métropole),
- M. Gwenaël CHOUPAUX (Uzel) à M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust),
- M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel) à M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté)
- M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine) à M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine)
- M. François VALY (Chambre d'Agriculture du Morbihan) à Mme Annie HUPÉ (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique)
- M. Bernard ABRIAL (Collectif des Moulins et Riverains du Morbihan) à Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne),
- Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique) à M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine)
- M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan) à M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor)
- Mme Hélène DESOBEAU (DREAL Pays de la Loire) à M. Philippe VACHET (OFB Bretagne)
- M. Laurent DOUSSET (DDT 49) à M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

| | En exercice | Présents | Pouvoirs | Votants |
|-----------------|-------------|----------|----------|----------------|
| Collège élus | 39 | 15 | 9 | 24 |
| Collège usagers | 22 | 12 | 5 | 17 |
| Collège État | 11 | 3 | 2 | 5 |
| Total | 72 | 30 | 16 | 46 |

Assistaient également à la séance : M. Jean-Luc JEGOU (EPTB Eaux & Vilaine), M. Christophe DANQUERQUE (EPTB Eaux & Vilaine), M. Gabriel BEDUNEAU (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Fanny DUBEAU (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Carole FOUVILLE (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Mathilde GASTON (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Claire-Lise PERRONEAU (EPTB Eaux & Vilaine), M. Alexandre DUFOUR (OFB Bretagne), M. Dominique BALAC (Chambre d'agriculture de Bretagne), Mme Caroline CORNET (Chambre d'agriculture de Bretagne), Mme Valérie DE BAYNAST (Chambre d'agriculture de Bretagne), Mme Gwénaél ARTUR (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine), M. Arnaud LE GAL (Eau du Morbihan), Mme Mélina AINAOUI (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), Mme Marie PLET (Pays de Châteaugiron Communauté)

La présentation power point projetée lors de la séance est téléchargeable [ici](#).

M. DEMOLDER remercie les membres présents à la séance et la commune de Laillé pour son accueil.

Point 1 : Validation du compte-rendu de la CLE du 20 janvier 2023

CR transmis aux membres de la CLE. Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Validation du Rapport d'Activités 2022 de la CLE.

Rapport transmis aux membres de la CLE. Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Validation de l'avenant au PAPI 3

Contenu : voir le diaporama pages 5-12

Débat : Remarques / Questions / Réponses

M. MUGNIERY : voit bien la prise en compte du secteur de Redon, mais demande que la Vallée du Meu ne soit pas oubliée.

M. DEMOLDER : La vallée du Meu n'est pas oubliée, pour l'instant nous en sommes toujours au stade des études de faisabilité, mais la volonté est bien d'aboutir aux actions. Toutes les opportunités seront saisies pour y aboutir.

M. DEMOLDER propose à l'assemblée de valider l'avenant au PAPI 3, qui ne remet pas en cause l'économie générale du PAPI.

La Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité, valide l'avenant au PAPI 3.

Point 4 : Point d'avancement de l'étude HMUC et proposition de délégation à la Commission Permanente de la validation de points techniques

Contenu : voir le diaporama pages 13-25

Débat : Remarques / Questions / Réponses

Mme PENNOBER : s'inquiète du rôle du comité de suivi où ne siègent que des élus, il ne doit pas être une instance décisionnelle qui n'associera pas les associations ou autres représentants d'usagers. Le but des études HMLUC étant bien d'adopter des règles qui soient partagés par tous.

M. DEMOLDER : le comité de suivi ne prend pas de décision, il n'a pas de rôle politique.

M. HERVÉ : L'EPTB Eaux & Vilaine est maître d'ouvrage de l'étude et a besoin d'un comité de suivi, composé des élus de l'unité de gestion Vilaine Est pour mobiliser, faire du lien et être le relai.

Les associations, dont la maison de la consommation et de l'environnement, seront bien associées au comité technique. La comitologie de l'étude HMUC sera plus clairement explicitée et communiquée aux membres de la CLE.

M. DEMOLDER propose à l'assemblée de donner délégation à la commission permanente pour valider les points particuliers techniques et d'organisation sur la durée de l'étude.

La Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité, donne délégation à la commission permanente pour valider les points particuliers techniques et d'organisation sur la durée de l'étude.

Point 5 : Révision du SAGE

- **Le diagnostic** : contenu : voir le diaporama pages 27-37 + panneaux synthétiques du diagnostic ([ici](#))

Synthèse des débats :

Mme PENNOBER : les enjeux de gestion quantitative sur les bassins Chère-Don-Isac et Oust semblent sous-estimés. Propose de passer en enjeu fort sur les aspects besoins/ressources. Pour le captage de Carrouis (Béganne), le passer en enjeu moyen sur les nitrates.

M. LE GAL (Eau du Morbihan – demande de prise de parole par le Président de la CLE) : Eau du Morbihan confirme la fragilité du captage au niveau de l'azote et sa vulnérabilité aux pesticides.

Mme HUPÉ : voir le courrier (accessible [ici](#)) qui explique la décision de la chambre de voter contre le diagnostic.

M. HERVÉ : regrette ce vote, car les enjeux de l'eau sont forts, notamment pour la profession agricole.

M. DENIEUL : le diagnostic n'est peut-être pas totalement complet mais on ne peut pas ne pas avancer dans nos démarches.

M. DEMOLDER : indique que l'on travaille avec les données disponibles, en expliquant leurs limites.

Gestion quantitative

Le niveau d'enjeu sur la gestion quantitative sur les bassins Chère Don Isac et de l'Oust semble sous-estimé vis-à-vis des besoins et ressources du fait de la méconnaissance des petits prélèvements privés. Il est donc demandé de passer cet enjeu en enjeu fort sur les deux bassins.

Cette demande est adoptée à l'unanimité par la CLE.

Qualité des eaux

Il est précisé que la qualité des eaux de baignade est bonne, sauf en été où les cyanobactéries causent des fermetures de sites de baignade.

Il est demandé de passer le captage de Carrouis, sur le secteur Vilaine aval – estuaire en enjeu mineur vis-à-vis des pollutions azotées puisque les derniers prélèvements respectent les seuils réglementaires d'azote. Il est également demandé d'augmenter le niveau d'enjeu de ce secteur en moyen vis-à-vis des pesticides du fait de dépassements observés de la norme de 0,1 µg/l. Il est souligné que la situation reste fragile sur l'AAC de Carrouis (nappe libre dans les sables), puisque le moindre déséquilibre de fertilisation conduit à des dépassements (ESA métolachlore...). Il est également rappelé qu'au-delà des captages prioritaires, il existe des problématiques sur les autres captages et ceux-ci représentent un enjeu majeur pour l'alimentation en eau potable. Ainsi, il est suggéré de plutôt passer le secteur Vilaine aval – estuaire en niveau d'enjeu moyen pour l'azote et majeur pour les pesticides.

Ces dernières propositions sont adoptées par la CLE à l'unanimité.

Une note sur l'importance et la fragilité de tous les captages sera également ajoutée sur l'ensemble des secteurs géographiques dans le tableau de hiérarchisation.

Validation du diagnostic

M. DEMOLDER propose à l'assemblée de valider le diagnostic en intégrant les modifications proposées et les ajustements à la marge à la suite des contributions reçues.

La Commission Locale de l'Eau, à la majorité (42 pour, 4 contre), **valide le diagnostic** du SAGE Vilaine.

- **La participation du public** : présentation et validation du rapport sur l'enquête grand public
Contenu voir le diaporama pages 38-100

Débat : Remarques / Questions / Réponses

M. DE FARCY : il faut être vigilant si on diffuse le rapport, car la perception des personnes qui ont répondu peut être très éloignée de la réalité.

Il y a un engagement pris auprès des participants de rendre compte de leurs contributions, donc le rapport sera diffusé, avec la mention que cela reflète les avis des participants.

Remarque sur la satisfaction de voir la prise de conscience citoyenne de considérer l'eau comme un bien commun.

M. DEMOLDER propose à l'assemblée de valider le rapport présenté par Palabreo.

La Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité, valide le rapport d'enquête grand public.

Point 6 : Points divers

Les prochaines dates : voir diaporama page 106.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DEMOLDER remercie les participants et lève la séance à 17h.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER

